

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 OCTOBRE 2012

Membres en exercice :	17	L'an deux mille douze, le seize octobre , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
Membres présents :	11	Date de la convocation : 11 octobre 2012 .
Membres votants :	15	Présents : Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
Suffrages exprimés :		Absents avec délégation : Claudie MARQUETON (pouvoir à Jean-Claude PEREZ), Dominique HAVERLAN (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Patrick DESVAUX (pouvoir à Christiane CAZIMAJOU), Fanny JACQUE (pouvoir à Marie-France THERON).
Pour : 15		Absents : Stéphanie BAYLE, Stéphane ENGEL.
Contre : 0		Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.
Abstention : 0		

PREAMBULE

Mme THERON, Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 11 septembre 2012. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET – AVENANT

Considérant que les volets et les fenêtres de la Maison du Chéret présentent un état de vétusté avancé, il est nécessaire de procéder au changement des fenêtres, lesquelles comporteront un double vitrage dans un souci d'économies énergétiques et de protection anti-intrusion. Par ailleurs, l'entourage vitré de l'escalier menant à la cave sera supprimé. Le devis de l'entreprise concernée a été validé par la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 04 octobre 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'avenant proposé, soit :
 - Lot 3 – menuiseries : SARL PERROY
 - o Montant initial du lot n°3 : 27.517,48 € HT – 32.910,91 € TTC
 - o Avenant n°1 :
 - Travaux supplémentaires : 25.945,15 € HT
 - Travaux en moins : 4.859,00 € HT
 - o Montant de l'avenant n°1 : 21.086,15 € HT – 25.219,04 € TTC
 - o Nouveau du montant du lot n°3 : 48.603,15 € HT – 58.129,95 € TTC
- PREND ACTE du nouveau montant général du marché, soit :
 - o Montant initial du marché : 339.538,46 € HT – 406.088,00 € TTC
 - o Nouveau montant du marché : 368.238,65 € HT – 440.413,44 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE – AVENANTS

Suite à la demande de la direction de l'école maternelle et des parents d'élèves, un permis modificatif a été déposé en vue de la création d'un couloir menant à la nouvelle classe ; de même, des fenêtres supplémentaires et des volets roulants complètent le projet de base. Les devis des entreprises concernées ont été validés par la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 04 octobre 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants proposés, soit :

Lot 1 – gros-œuvre: S.A.C.

- Montant initial du lot n°1 : 28.722,68 € HT – 34.352,33 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 5.274,12 € HT – 6.307,85 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°1 : 33.996,80 € HT – 40660,18 € TTC

Lot 2 – charpente : Ets LAURENT

- Montant initial du lot n°2 : 20.598,48 € HT – 24.635,78 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 2.353,51 € HT – 2.814,80 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°2 : 22.951,99 € HT – 27450,58 € TTC

Lot 3 – menuiseries : SARL PERROY

- Montant initial du lot n°3 : 9.676,80 € HT – 11.573,46 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 5.055,78 € HT – 6.046,71 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°3 : 14.732,58 € HT – 17.620,17 € TTC

Lot 4 – plâtrerie : Ets LASSERRE

- Montant initial du lot n°4 : 10.615,25 € HT – 12.695,84 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 878,75 € HT – 1.050,99 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°4 : 11.494,00 € HT – 13746,83 € TTC

Lot 6 – peinture : Ets CABANNES

- Montant initial du lot n°6 : 12.256,55 € HT – 14.658,83 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 1.258,09 € HT – 1.504,68 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°6 : 13.514,64 € HT – 16.163,52 € TTC

Lot 7 – plomberie : M. Guy VIDAL

- Montant initial du lot n°7 : 11.235,00 € HT – 13.437,06 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 1.324,00 € HT – 1.583,51 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°7 : 12.559,00 € HT – 15020,57 € TTC

Lot 8 – électricité : Société FLUX ELEC

- Montant initial du lot n°8 : 8.028,27 € HT – 9.601,81 € TTC
- Montant de l'avenant n°1 : 1.381,85 € HT – 1.652,69 € TTC
- Nouveau du montant du lot n°8 : 9.410,12 € HT – 11.254,50 € TTC

- PREND ACTE du nouveau montant général du marché, soit :
 - Montant initial du marché : 104.409,03 € HT – 124.873,21 € TTC
 - Nouveau montant du marché : 121.935,13 € HT – 145.844,44 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

ACTION 4 : ECOLE DE MUSIQUE

Afin de réaliser, en 2013, l'action 4 de la Convention d'Aménagement de Bourg concernant l'école de musique, à l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation de l'action 4 de la Convention d'Aménagement de Bourg et adopte le plan de financement suivant :

C.A.B. 2013 – action 4 – Parvis piétons en sols pavés :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	16.819,75 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
		Conseil Général 35%	5.886,92 €
Total HT	16.819,75 €	<u>Autofinancement Commune</u>	10.933,83 €
TVA	3.296,68 €	TVA	3.296,68 €
TOTAL TTC	20.116,43 €	TOTAL TTC	20.116,43 €

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

ACTION 2 : PARVIS DE LA SALLE POLYVALENTE

ACTION 4 : ECOLE DE MUSIQUE

Afin de réaliser, en 2013, dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg :

- l'action 2 : parvis de la salle polyvalente (arbres-tiges + maîtrise d'œuvre)
- l'action 4 : école de musique (arbres-tiges + maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation de l'action 4 de la Convention d'Aménagement de Bourg et adopte le plan de financements suivants :

C.A.B. 2013 – actions 2 et 4 (Arbres-tiges + maîtrise d'œuvre) :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT		<u>Subventions sollicitées :</u>	
• 4 tilia tomentosa	752,00 €	Conseil Général (50%)	1.179,36 €
• 1 pinus pinea	400,00 €		
• melia azedarach (4.134 € /26) x 6	954,00 €		
Total	2.106,00 €		
Maîtrise d'œuvre (12%)	252,72 €		
Total HT	2.358,72 €	<u>Autofinancement Commune</u>	1.179,36€
TVA	462,31 €	TVA	462,31 €
TOTAL TTC	2.821,03 €	TOTAL TTC	2.821,03 €

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

ACTION 2 : PARVIS DE LA SALLE POLYVALENTE - ACTION 4 : ECOLE DE MUSIQUE

Afin de réaliser en 2013, dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg :

- L'action 2 concernant le parvis de la salle polyvalente (sols stabilisés piétons)
- L'action 4 concernant l'école de musique (sol parking)

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation des actions 2 et 4 de la Convention d'Aménagement de Bourg et adopte le plan de financement suivant :

C.A.B. 2013 – action 2 (sols stabilisés piétons) ; action 4 (sol parking) :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	73.639,80 €	<u>Subventions sollicitées :</u> Conseil Général – action 2	9.849,00 €
		Conseil Général – action 4	10.584,00 €
		<u>Autofinancement Commune</u>	53.206,80 €
TVA	14.433,40 €	TVA	14.433,40 €
TOTAL TTC	88.073,20 €	TOTAL TTC	88.073,20 €

CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE D'INDEMNISATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée une commission locale d'indemnisation chargée d'étudier les préjudices commerciaux causés par les travaux publics qui sera composée du Maire, de deux élus (M. Didier CAZIMAJOU et M. Jean-Claude VACHER), d'un représentant de la Sous-Préfecture de LANGON, d'un représentant du Trésor Public de PODENSAC, d'un représentant des entreprises de travaux publics.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait part des remerciements de PORTENSIS pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200,00 €.
- Mme le Maire donne lecture de la carte postale expédiée par Mlle Sylvie VOLLETTE, Adjoint administratif territorial, lors de ses congés.
- Mme le Maire donne lecture de la carte de remerciements de M. MICHAUDET et de sa famille suite aux gestes de sympathie de la commune lors du décès de Mme Marguerite MICHAUDET.
- Mme THERON, Maire, fait part des remerciements des « Rencontres Musicales Internationales des Graves » pour le soutien apporté par la commune et indique que la prochaine session aura lieu du 21 juillet au 04 août 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.